02 oct 2026 -16:16

Appartient à Conseil des ministres du 2 octobre 2026

Modalités d'octroi des subsides pour le régime de fin de carrière des membres de la police locale

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant sur les modalités d'octroi des subsides pour soutenir le régime de fin de carrière des membres du personnel du cadre opérationnel de la police locale pour l'année 2026.

Dans le budget 2026, des crédits ont été prévus afin d'octroyer aux zones de police locale un subside pour la NAPAP (non-activité préalable à la pension), limités au traitement d'attente des membres du personnel en non-activité préalable à la pension. Ce subside entend permettre aux zones de police de faire face aux surcoûts et aux charges budgétaires dus à l'allongement de la carrière des membres du personnel concernés par l'arrêt de la Cour constitutionnelle n°103/2014 du 10 juillet 2014.

Un crédit maximum de 39.000.000 euros a donc été prévu à cet effet. Cette aide financière est constituée du coût réel des membres du personnel en non-activité préalable à la pension. Il s'agit d'un remboursement trimestriel du traitement d'attente, y compris le pécule de vacances et la prime de fin d'année.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de Beliris
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
https://quintin.belgium.be
bernard.quintin@quintin.belgium.be

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@ibz.be

Veli Yüksel
Porte-parole (NL)
veli.yuksel@ibz.be

© 2026 - news.belgium.be